



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020-024

Objet :

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la Gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents : Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Myriam FONS – Marie-Noëlle FIAULT – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Serge FALZON – Christine DEBEAUCE – Thierry PAULEAT – Annie FARRET – David AUSILIA – Christelle CANO – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX – Clément SABOURAUD

Pouvoirs : M. Dominique RAYNARD à Philippe LASSALVY

Absents : Mme Sophie HASSAINE.

Convocation du 25 mai 2020

Mme Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **APPROUVE** le règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20200602-DEL2020-024-DE
Date de télétransmission : 04/06/2020
Date de réception préfecture : 04/06/2020